



Assemblée des délégués:
80 délégués seront élus
le 28.11.2008

P. 2



Election des délégués:
Les membres du bureau
électoral se présentent

P. 3



Message du bureau électoral:
Votez – devenez délégué
ou délégué!

P. 4

Une ère nouvelle pour PUBLICA

Le 01.07.2008 la loi relative à PUBLICA (LPUBLICA) est entrée en vigueur, entérinant ainsi le passage de la primauté des prestations vers la primauté des cotisations et l'aménagement de PUBLICA en institution collective. Pour PUBLICA et ses 16 caisses de prévoyance c'est le début d'une ère nouvelle.

Stabilité financière

La couverture complète, par la Confédération, du découvert technique déclaré en 2003 étant achevée, la Caisse fédérale de pensions est pour la première fois en mesure de financer elle-même ses prestations.

Toutefois, les personnes assurées devront également contribuer au maintien de la stabilité financière de la caisse. Les nouveaux règlements de prévoyance exigent, entre autre, un financement suffisant de la promesse de prestation ce qui, suite au changement de primauté, implique pour les prochaines années une nette augmentation des cotisations pour certaines personnes assurées plus âgées. En cas de retraite anticipée volontaire la réduction actuarielle sur les rentes de vieillesse sera désormais calculée au juste prix. Une éventuelle compensation du renchérissement dépendra du bon vouloir des employeurs chargés de la financer tant que PUBLICA ne dispose pas de fonds libres suffisants.

Indépendance institutionnelle

L'autonomie de PUBLICA est renforcée par la plus large indépendance de la Commission de la caisse. Ainsi, la stratégie de placement ne sera désormais plus définie par le Conseil fédéral mais par la Commission de la caisse.

Par cette indépendance institutionnelle, les organes paritaires obtiennent les compétences qui correspondent à leurs responsabilités. Mais ils sont également tenus de gérer PUBLICA de manière collégiale et responsable, selon les prescriptions de la LPP à l'intention des institutions de prévoyance.

Baisse du taux d'intérêt technique

L'indépendance institutionnelle ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Il suffit de voir l'évolution des marchés financiers des derniers mois. En 2003, PUBLICA a orienté sa stratégie de placement en vue d'une performance cible de 4.5% qui lui permettait d'atteindre un taux technique de 4% et la couverture des frais induits par la croissance de l'espérance de vie. Cette performance cible, fondée sur la réserve de fluctuation de valeur, inexistante alors et pas encore suffisante actuellement, représentait la valeur du risque extrême que la Commission de la caisse pouvait assumer. Cumulé jusqu'à fin 2007, le rendement escompté a été atteint par PUBLICA.

La prudente stratégie de placement de l'année en cours a fait ses preuves; les pertes enregistrées par PUBLICA s'avèrent inférieures à celles d'autres caisses de pensions qui investissent une plus grande part de leur fortune en actions. La baisse du taux d'intérêt technique, qui passe de 4 à 3.5%, introduite par la LPUBLICA offre la marge de manœuvre minimale souhaitée ainsi que la possibilité de constituer des réserves et de pouvoir, à l'avenir, à nouveau atteindre un rendement de placement plus élevé tout en assumant un risque acceptable.

Risque minimal sur les placements

La Commission de la caisse s'est jusqu'alors donné pour objectif d'obtenir une rémunération du capital des assurés avec un risque de placement minimal et ainsi de gérer la Caisse de manière responsable et axée vers l'avenir. Une couverture insuffisante suivie de mesures d'assainissement entraînerait de nou-

veaux sacrifices financiers aussi bien de la part des employeurs que des personnes assurées. L'évolution de PUBLICA montre que les fluctuations des marchés financiers représentent un risque bien plus important pour la gestion des caisses de pensions que l'aspect actuariel de leur bilan.

Mêmes principes

Les changements décrits attestent de l'intention de gérer PUBLICA selon les mêmes principes que ceux que la LPP impose à toutes les caisses de pensions privées. Bien que la loi autorise les caisses de pensions de droit public à appliquer certaines règles particulières, ces caisses n'ont pas toujours eu la main heureuse.

Au fil du temps cette faveur accordée aux caisses de pensions de droit public devient de plus en plus difficilement défendable. Jusqu'alors, ce statut spécial était motivé par des raisons de pérennité (existence durable du secteur public). Avec la privatisation des entreprises de droit public, la diminution générale du nombre de personnes – et par conséquent d'assurés – employées par le secteur public, l'argument précité perd de plus en plus de poids. ■

Kurt Buntschu

Président

de la Commission de la caisse PUBLICA

L'Assemblée des délégués, un nouvel organe

80 délégués seront élus le 28.11.2008. Ils formeront l'Assemblée des délégués de PUBLICA dont la principale tâche est l'élection de la représentation des employés au sein de la Commission de la Caisse. Cette dernière a édicté un règlement d'élection des délégués pour en réglementer la procédure.

Avec l'Assemblée des délégués, la LPUBLICA institue un nouvel organe de PUBLICA. L'Assemblée compte 80 représentants des personnes employées par tous les employeurs affiliés à la Caisse de pensions. La principale tâche de l'Assemblée des délégués est l'élection de la représentation des employé(e)s au sein de la Commission de la caisse, organe suprême de la Caisse de pensions. L'Assemblée des délégués est informée chaque année, par la Commission de la caisse et la direction, de la marche des affaires de PUBLICA. Elle peut également faire des propositions à cette Commission.

L'Assemblée des délégués est un organe essentiellement dédié aux employés. Ceux-ci ont la possibilité de mieux encore représenter les intérêts des personnes assurées. Une base d'information plus large qu'actuellement est instituée par le contact institutionnalisé de l'Assemblée des délégués avec la présidence de la Commission de la caisse et la direction de PUBLICA. L'Assemblée des délégués constitue un lien entre les x milliers de personnes assurées et l'organe suprême de direction de PUBLICA. Ces avantages sont cependant associés à l'inconvénient d'une charge administrative plus importante.

Circonscriptions électorales

Le nombre de délégués par Caisse de prévoyance dépend de la réserve mathématique de chaque caisse par rapport à la réserve mathématique globale de PUBLICA. Quatre circonscriptions électorales ont été formées en vue des élections:

- caisse de prévoyance de la Confédération (circonscription électorale I; 62 sièges)
- caisse de prévoyance du domaine des EPF (circonscription électorale II; 14 sièges)
- caisses de prévoyance des autres unités administratives décentralisées (circonscription électorale III; 1 siège)
- caisses de prévoyance des organisations affiliées (circonscription électorale IV; 3 sièges).

Pour la répartition des sièges, un siège commun est garanti aux plus petites caisses de prévoyance de la même circonscription élec-

torale. Peuvent prendre part aux élections, toutes les personnes employées assurées par les caisses de prévoyance susmentionnées, pour autant qu'elles n'aient pas résilié leur rapport de travail le 1^{er} novembre 2008. Selon le règlement d'élection, les bénéfici-

aires de rente n'ont ni le droit d'élire ni le droit d'être élus en tant que délégué.

Délais

Le calendrier d'élection se présente comme suit:

Activité	Date
Désignation des membres du bureau électoral (voire p. 3)	déjà constitué
Envoi, aux employeurs et associations de personnel, du matériel concernant les listes de candidats	fin août 2008
Etablissement du registre des électeurs, par PUBLICA en collaboration avec les services du personnel	du 1 ^{er} au 17 octobre 2008
Dépôt des listes électorales, y compris la publicité électorale, par les employeurs et les associations de personnel	17 octobre 2008
Date butoir pour l'identification des électeurs	1 ^{er} novembre 2008
Envoi de la documentation de vote	début novembre 2008
Les électeurs n'ayant pas reçu la documentation de vote peuvent solliciter un double auprès du bureau électoral	du 18 au 28 novembre 2008
Date du scrutin	28 novembre 2008
Début de la période administrative de l'Assemblée des délégués	1 ^{er} janvier 2009

D'autres renseignements sur le déroulement des élections, notamment le règlement d'élection des délégués, peuvent être téléchargés du site Internet de PUBLICA (www.publica.ch) sous la rubrique Organisation de l'institution collective.

Vers fin août 2008, tous les employeurs affiliés à PUBLICA ainsi que les associations de personnel recevront les listes de candidats à remettre au personnel. Les candidatures peuvent être portées sur ces listes. Début novembre, la documentation de vote sera envoyée au domicile privé de chaque électeur. Ceux qui n'ont rien reçu peuvent solliciter un duplicata auprès de PUBLICA. La date butoir pour l'identification des électeurs est le 1^{er} novembre 2008. Le nom des personnes élues sera publié dès la clôture du scrutin sur le site PUBLICA, puis dans le

prochain magazine de PUBLICA.

L'élection de l'Assemblée des délégués est une procédure fastidieuse. Etant donné que l'élection des représentants des employé(e)s au sein de la Commission de la caisse est la principale tâche des délégués, il est impératif de garantir le droit de participation de tous les électeurs, conformément aux exigences légales pour une gestion paritaire correcte de la Caisse de pensions. La Commission de la caisse espère que nombre de personnes assurées se soucieront de leur prévoyance professionnelle et ne manqueront pas cette occasion d'exercer leur droit de participation à l'élection de l'Assemblée des délégués. ■

Kurt Buntschu, Président de la Commission de la caisse PUBLICA

Membres du bureau électoral

○ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE I (CAISSE DE PRÉVOYANCE DE LA CONFÉDÉRATION)



Hübscher Hans-Ruedi

Président

Secrétariat général DFJP

hans-ruedi.huetscher@gs-ejpd.admin.ch

tél. 031 322 41 59



Lötscher Robert

armasuisse

robert.loetscher@ar.admin.ch

tél. 031 324 59 61



Gyger Bruno

Secrétariat général DETEC

bruno.gyger@gs-uvek.admin.ch

tél. 031 324 38 59



Luisier Adeline

Vice-présidente, Direction générale des douanes

Section décisions pénales I

adeline.luisier@ezv.admin.ch

tél. 031 322 68 21

Les principales tâches du bureau électoral selon le règlement d'élection des délégués:

Avant l'élection

- Publication de la date du scrutin et de la répartition des sièges;
- Invitation à tous les électeurs et associations de personnel à déposer des propositions de candidats;
- Contrôle des listes de candidats déposées;
- Le cas échéant, voir s'il y a lieu de procéder à l'élection tacite des délégués proposés;
- Si une circonscription présente un nombre insuffisant de candidats, convocation d'une procédure de conciliation;
- Etablissement des listes électorales préimprimées;
- Collaboration à l'établissement du registre des électeurs;
- Contrôle de production et envoi de la documentation de vote.

Après les élections

- Dépouillement et décompte des listes électorales;
- Détection des irrégularités et déclaration de nullité de listes électorales et de voix individuelles;
- Consignation du résultat du scrutin dans un procès-verbal des élections;
- Information aux personnes élues et non élues et aux employeurs;
- Publication officielle du résultat des élections.

○ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE II (CAISSE DE PRÉVOYANCE DU DOMAINE DES EPF)



Schumm Max

Paul Scherrer Institut

max.schumm@psi.ch

tél. 056 310 26 80

○ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE III (CAISSES DE PRÉVOYANCE DES AUTRES UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES)



Plattner Rolf

Institut fédéral de la propriété intellectuelle

rolf.plattner@ipi.ch

tél. 031 377 72 00

○ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE IV (CAISSES DE PRÉVOYANCE DES ORGANISATIONS AFFILIÉES)



Stampfli Christine

Association du personnel de la Confédération

christine.stampfli@pvh.ch

tél. 031 938 60 61

mobile 079 210 14 88

Message du bureau électoral

Le vendredi 28 novembre 2008

est la date de l'élection par correspondance des représentants à l'Assemblée des délégués. Les principales tâches du bureau électoral sont axées sur les préparatifs de cette élection qui ne peut être repoussée. Il s'agit notamment de l'appel aux propositions de candidats, la réception et le contrôle des listes de candidats et la tenue d'un registre des électeurs.

Les tâches du bureau électoral ne seront pas terminées pour autant, car, après les élections il s'agira de procéder à la vérification des listes électorales et au décompte des suffrages. Ensuite il faudra avertir les candidates et candidats, élus et non élus, puis publier le résultat du scrutin.

Les collaboratrices et collaborateurs du bureau électoral ne sont pas seuls pour assumer toutes ces tâches; ils peuvent compter sur le soutien de tiers et plus particulièrement de PUBLICA.

Votez – Devenez déléguée ou délégué!

Les représentantes et représentants des employeurs au sein de la Commission de la caisse doivent pouvoir être élus. Cela requiert le soutien et la participation de chacun. En effet, vous avez la possibilité d'élire – par voie indirecte via les délégués – la représentation des employeurs au sein de l'organe suprême de notre deuxième pilier.

Laissez-vous donc porter sur une des listes de candidats à l'élection de l'assemblée des délégués.

Listes de candidats

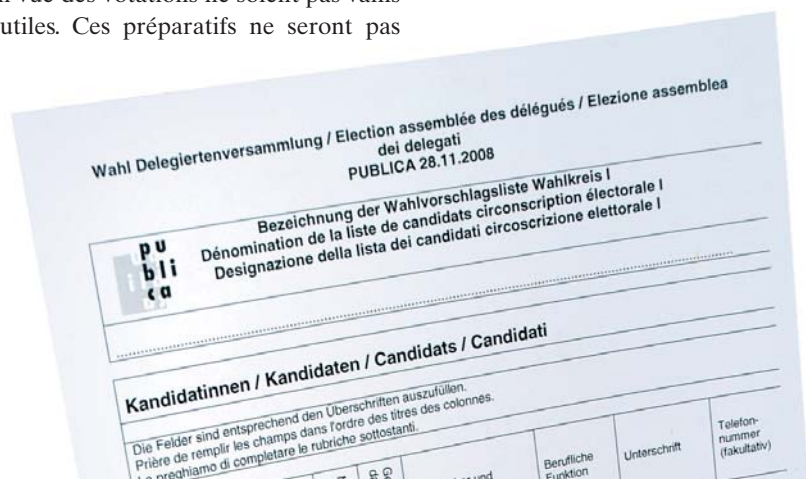
Le 28.08.2008, PUBLICA a envoyé des listes de candidats aux employeurs et offices dont le personnel est assuré à PUBLICA. Vous pouvez retirer ces listes auprès de votre service du personnel ou les télécharger de notre site www.publica.ch > Organisation de l'institution collective > Assemblée des délégués. Si vous optez pour le téléchargement, vous voudrez bien veiller à sélectionner la liste qui correspond à votre circonscription électorale.

Aidez-nous à faire en sorte que les préparatifs en vue des votations ne soient pas vains et inutiles. Ces préparatifs ne seront pas

«inutiles» si vous désignez une ou un collègue issu de votre cercle de travail comme candidat à l'assemblée des délégués et que vous lui accordez votre voix. Finalement 80 personnes doivent accepter de se porter sur la liste des candidats à l'Assemblée des délégués et bien plus nombreuses encore sont les personnes qui doivent signer la liste des candidats.

Au nom du bureau électoral, je vous invite donc cordialement à exercer votre droit de vote dans le cadre de notre prévoyance professionnelle. ■

Hans-Ruedi Hübscher
Président du bureau électoral



IMPRESSUM

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23
Tél. 031 378 81 81, Fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

Rédaction

Encarnación Berger-Lobato
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
encarnacion.berger-lobato@publica.ch

Traduzione in italiano

Servizio linguistico centrale del Dipartimento federale delle finanze DFF, Bertolino Silena, Cassa pensioni della Cofederazione PUBLICA

Traduction en français

Denise Bohren, Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Mise en page

HOFER AG Kommunikation BSW
Stauffacherstrasse 65, Case postale, 3000 Berne 22

Impression

Rub Graf-Lehmann AG
Murtenstrasse 40, 3008 Berne

Tirage

72'000 Ex. d / 20'000 Ex. f / 5'000 Ex. i
ISSN 1661-1624
Berne, août 2008

CONTACT

Adresse de contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81
Fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch

www.publica.ch